
Déclaration préliminaire de la Mission d'observation de l'élection du Président de la République du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)

Le conseil national des droits l'homme dans son effort de renforcer l'intégrité et la transparence du processus électoral, a conduit une Mission d'Observation pour le 1^{er} tour du scrutin qui s'est déroulé le samedi 31 octobre 2020. La mission s'est déployée dans les 31 régions et les 2 districts de Côte d' Ivoire.

Les observateurs du CNDH ont observé toutes les phases du scrutin (de l'ouverture à la proclamation des résultats en passant par le déroulement du vote et le décompte des voix.)

Ce 1^{er} tour a opposé 4 candidats en lice.

La Mission d'observation électorale félicite le gouvernement, le représentant spécial du secrétaire des Nations Unis, la CEI, les auteurs techniques, l'UA ; l'UE, la CEDEAO, la société civile, la communauté internationale pour la tenue effective du scrutin.

Nous remercions, nos partenaires.

Lors de ce premier tour, la mission a observé :

1. CONSTATS ET OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Notre stratégie a permis de déployer effectivement 1 413 observateurs sur les 1 500 soit un taux de déploiement de 94.2%. Des désistements d'observateurs ont été constatés dans le district d'Abidjan et à Daoukro par crainte d'atteinte à leur intégrité physiques et pour des problèmes de déplacement. Ainsi, nos observateurs ont pu visiter 7 065 lieux de vote soit une moyenne de 5 lieux de vote par observateur.

A la fermeture des bureaux de vote, le CNDH par le biais du secrétariat permanent de sa Mission d'Observation Electorale fait les observations suivantes :

1. Ouverture des Bureaux de Vote :

L'ouverture des bureaux de vote prévue à 8h00 n'a pas été le cas dans tous les bureaux où nos observateurs étaient présents notamment à Bingerville, Plateau, Cocody et dans certains bureaux des Régions du GBEKE, du GUEMON. Toutefois il convient de noter que les agents électoraux ont respecté les 10 heures de vote.

2. Accessibilité des bureaux de vote pour les personnes à mobilité réduite

La plupart des bureaux de vote étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toutefois, certains bureaux de vote installés dans des bâtiments à étage, notamment à l'Institut de Formation et d'Education Féminine de Treichville, ont rendu difficile l'accès des bureaux de vote aux personnes en situation de Handicap et aux personnes du 3^{ème} âge.

3. Sécurisation du scrutin

La plupart des bureaux de vote ont enregistré la présence discrète des forces de l'ordre. Toutefois, ces forces n'avaient pas été déployées dans certains bureaux de vote au moment où nos observateurs visitaient les lieux, notamment à Gbagba Sud Centre d'action sociale à Bingerville.

Les bureaux n'ont pu s'ouvrir dans les Régions de l'Iffou et du Moronou.

4. Matériels de vote :

Le matériel déployé par la CEI a été suffisant pour les opérations de vote. Certains matériels (les Bulletins de votes et listing) détruits ont été remplacés pour permettre le déroulement du vote, notamment dans le Lôh Djiboua. Il a été constaté des dysfonctionnements au niveau des tablettes biométriques et leur non maîtrise par certains agents tablettes.

Dans certains lieux de vote, notamment à Blockhaus, il a été constaté également que les forces de l'ordre ont protégé la logistique électorale et les agents électoraux.

5. Incidents rapportés dans la plateforme d'alerte précoces

Le CNDH a enregistré au total, 213 incidents sur l'ensemble du territoire à 18h 47 min.

- 66 saccages et incendies des lieux et matériels de vote (Lakota, Agboville, Afféry, Yakassé-Attobrou...);
- 07 agressions physiques sur des observateurs du CNDH et 03 cas de séquestrations d'agents observateurs CNDH à Ouaninou, à Yamoussoukro et à Languibonou
- Des manifestations et empêchements de votes dans 46 localités (Abengourou, Niablé, Bangolo, Daoukro, Bongouanou, Yamoussoukro, Akoupé etc.);
- Des cas d'affrontements entre les populations notamment à Sakassou, Tiebissou et Oumé, Yamoussoukro, Niablé;
- Des dépouillements avant terme, notamment à Alépé, Akoupé, Biankouma suite aux violences constatées;
- Des atteintes au secret de vote dans certaines localités, notamment à Séguelon et à Madinani.

CONCLUSION

Le CNDH félicite le Gouvernement pour avoir pris les dispositions de tous ordres pour la tenue de l'élection du Président de la République à la date constitutionnelle ; la CEI pour avoir conduit avec professionnalisme cette opération en dépit du contexte de tensions ainsi que les électeurs qui ont répondu à la convocation du collège électoral pour accomplir leur devoir civique.

Hormis quelques incidents rapportés dans certaines localités, le scrutin s'est déroulé de façon honnête, dans des conditions acceptables et dans la sérénité, grâce à l'implication des forces de sécurité déployées pour la sécurisation du scrutin.

Le CNDH salue le professionnalisme des forces de l'ordre qui ont réagi avec proportion, aux obstructions de voie, saccages d'urnes, de biens publics et privés, d'empêchements de vote, violences de manifestants et de certaines populations.

Le CNDH exhorte les acteurs politiques à privilégier la voie des urnes afin de consolider la Démocratie et l'Etat de Droit dans le respect des droits de l'homme.

Le CNDH salue sa collaboration avec la CEI et souhaite la voir renforcer.

Le CNDH formule **les recommandations suivantes** :

▪ **Au Gouvernement :**

- Poursuivre les efforts en faveur du dialogue pour une participation plus inclusive des parties prenantes au cours des prochaines échéances électorales (législatives et sénatoriales) ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité pour la sécurisation des biens et des personnes en période électorale afin d'éviter les pertes en vies humaines consécutives aux heurts entre communautés ;
- Veiller au respect des droits de l'homme durant tout le cycle électoral.

▪ **A la CEI :**

- Poursuivre les interactions avec toutes les parties prenantes afin de renforcer son capital confiance ;
- S'assurer du bon fonctionnement et de la bonne maîtrise par les agents électoraux des tablettes biométriques ;
- Veiller au bon fonctionnement des matériels mis à la disposition des personnels de la CEI ;
- Veiller à une meilleure information des citoyens sur leurs droits électoraux ;
- Renforcer la sécurisation du matériel électoral afin d'éviter les actes de destruction dudit matériel ;
- Renforcer la prise en compte de la question des Personnes en situation de Handicap et des personnes du 3^{ème} Age.

▪ **Aux candidats :**

- Recourir aux voies légales en cas de contestation ;
 - Renforcer les compétences électorales des militants des partis et groupements politiques, tout en mettant un accent sur la prise en compte des droits de l'homme en matière électorale.
- **A la Société Civile :**
- Mutualiser les ressources en vue d'une sensibilisation à l'éducation électorale des populations ;
 - Poursuivre l'éducation civique et électorale pour renforcer la participation massive des populations aux différents processus électoraux.

Fait à Abidjan, le 02 novembre 2020

Pour le Conseil

La Présidente

Namizata SANGARE